

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE POSTE AU SERVICE
TRANSPORT MOBILITES**

DGS - Ressources humaines
N° 2020-D-181

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, 2°,
- ⇒ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu la délibération n° 2017.01.36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- ⇒ Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement du service Transports/Mobilités,

DECIDE

- Article 1** – Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif pour une durée d'1 mois, à compter du 1^{er} juillet 2020.
- Article 2** – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.
- Article 3** - Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ANGOULEME, le 29 juin 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **02 juillet 2020**
Publié ou notifié,
Le **02 juillet 2020**